



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

grande distribution

Question écrite n° 74063

Texte de la question

M. Bruno Bourg-Broc attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur la situation des producteurs de fruits et légumes frais. Le 15 mai 2001, le Parlement a voté la loi sur les nouvelles régulations économiques relative à la régulation de la concurrence. La finalité de la loi consistait en une moralisation des pratiques commerciales afin d'éviter les abus couramment constatés et pratiqués par les distributeurs. Or, malgré le vote de ce texte instituant un cadre favorable au développement de relations commerciales loyales et équilibrées entre producteurs et distributeurs, les producteurs constatent que les dérives commerciales se poursuivent, voire s'amplifient. Il demande à connaître les moyens qu'il entend mettre en oeuvre pour faire cesser ces pratiques abusives qui portent atteinte à l'éthique commerciale de notre pays.

Données clés

Auteur : [M. Bruno Bourg-Broc](#)

Circonscription : Marne (4^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 74063

Rubrique : Commerce et artisanat

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture, alimentation et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 mars 2002, page 1347